



# Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 2 juin 2009

## CONTENU

---

### Politique commerciale américaine

Relations commerciales USA-Égypte : nouvel accord.....	1
La CBP cherche à élargir le C-TPAT.....	2

### Concurrence

Justice : nouvelle politique <i>antitrust</i> en développement.....	3
---	---

---

## Politique commerciale américaine

### ***Relations commerciales USA-Égypte : nouvel accord***

Le 27 mai dernier, le Représentant américain pour le commerce (USTR), Ron Kirk, a rencontré le ministre égyptien du commerce et de l'industrie, Rachid Mohammed Rachid. Les deux hommes ont signé un accord pour le développement d'un « plan » servant à « approfondir et à élargir » les relations entre les États-Unis et l'Égypte en matière de commerce et d'investissement.

Plus spécifiquement, l'accord vise à « identifier et à lever » toutes barrières à l'entrée et pourrait inclure des clauses sur la « facilitation » commerciale, le commerce des services, la protection des droits de propriété intellectuelle, le commerce agricole, l'environnement, les normes du travail, ainsi que l'investissement. Cet accord a aussi pour objectif d'encourager la création de partenariats entre les secteurs public et privé, notamment par l'entremise de « forums commerciaux » américano-égyptiens.

Par ailleurs, sous cet accord, les hauts fonctionnaires chargés de son exécution (d'un côté comme de l'autre) se doivent de rapporter leurs travaux aux hautes instances commerciales américano-égyptiennes, et ce, dans les 90 jours suivant sa mise en œuvre. Selon Kirk, dans les mois qui suivront, l'USTR veillera à « l'intensification de la coopération économique-commerciale entre les États-Unis et l'Égypte. » Kirk a également souligné l'importance qu'une telle coopération aura sur les relations politico-sécuritaires entre les deux pays.

Enfin, selon la Maison Blanche, le Président Obama devrait visiter la semaine prochaine son homologue égyptien, Muhammad Hosni Mubarak, afin de discuter des relations américaines avec le « monde musulman ».

Sources : Éditorial, « U.S., Egypt Agree To Create Plan for Boosting Trade Investment », Vol. 27, No. 21 - May 29, 2009, p. 12. The White House, « Press Briefing by Press Secretary Robert Gibbs », Office of the Press Secretary, May 29, 2009. [En ligne]: [http://www.whitehouse.gov/the\\_press\\_office/Briefing-by-White-House-Press-Secretary-Robert-Gibbs-5-29-09/](http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Briefing-by-White-House-Press-Secretary-Robert-Gibbs-5-29-09/)



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 2 juin 2009

### **La CBP cherche à élargir le C-TPAT**

L'agence américaine de la protection des douanes et frontières (CBP) espère signer dans les semaines qui suivent une série d'accords mutuels de « reconnaissance » avec le Japon et Singapour. Ces accords devraient être rattachés à d'autres programmes comme le *U.S. Customs-Trade Partnership Against Terrorism* (C-TPAT). La CBP espère conclure ces accords à la rencontre du Conseil de l'Organisation mondiale des douanes, qui aura lieu les 29 et 30 juin prochains à Bruxelles. Parallèlement, selon la CPB, un accord similaire se négocie avec l'Argentine, tandis que la Corée du Sud aurait récemment exprimé son intérêt dans la signature d'un accord mutuel de « reconnaissance » avec les États-Unis.

Cela étant, de tels accords risquent d'être difficiles à conclure avec l'Union Européenne (UE) du fait de la discordance entre le programme américain C-TPAT et le programme européen *Authorized Economic Operator* (AEO). En fait, les négociations entre la CBP et la Commission européenne ont, depuis mars 2008, languì à un point tel que la CBP n'entend pas compléter d'accord avec l'UE avant 2010. Deux causes sont à la base de la stagnation des négociations. (1) La Commission a exigé de la CBP qu'elle ne négocie pas d'accords bilatéraux avec les agences des douanes des membres de l'UE. La CBP est donc appelée à négocier avec l'UE dans son ensemble, et ce, malgré le fait que plusieurs États membres n'ont pas encore entériné l'AEO. (2) Selon la CBP, l'UE n'aurait pas fourni de données sur son programme AEO à la CBP. Cela a créé un « vide » d'information pour la CBP, d'autant qu'elle a pour sa part fourni à l'UE les données demandées sur son programme C-TPAT.

Le C-TPAT fut jadis mis sur pied en novembre 2001 pour augmenter la sécurité des ports après les attaques du 11 septembre 2001. Dans le cadre de ce programme, la CBP est chargée de valider les mesures de sécurité d'une entreprise. En échange, cette entreprise recevra certains bénéfices, telles des inspections moins rigoureuses de ses cargos et une accélération des procédures administratives à la frontière américaine. Selon la CBP, il y aurait plus de 9200 partenaires dans le programme C-TPAT. Parmi les derniers pays ayant signé des accords mutuels de « reconnaissance » avec les États-Unis figurent la Nouvelle-Zélande (2007), le Canada et la Jordanie (2008).

Enfin, il importe de souligner que la signature de ces accords se fait en quatre étapes. (1) Il doit y avoir une comparaison entre les critères du C-TPAT et ceux du programme « étranger » de façon à harmoniser les deux. (2) La CBP et les agences des douanes du pays en question doivent entreprendre des « visites de validation » afin de s'assurer que les entreprises respectent de hauts standards sécuritaires. Selon la CBP, ces deux premières étapes ont pris trois ans à compléter avec le Japon. (3) La troisième étape consiste en la signature de



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 2 juin 2009

l'accord. (4) Le développement de procédures de « reconnaissance mutuelle », notamment en ce qui concerne le partage d'information entre la CBP et les agences des douanes étrangères.

Source : Éditorial, « CBP Poised To Sign Trade Security Agreements With Japan, Singapore », Vol. 27, No. 21 - May 29, 2009, p. 12-13.

---

### **Concurrence**

#### ***Justice : nouvelle politique antitrust en développement?***

La décision prise en mai dernier par l'Administration Obama de retirer les modalités légales émises par l'Administration Bush en 2008 (dans le cadre du *Sherman Act*) en cas de violations de la loi sur la concurrence (mesures *antitrust*), a semé la peur dans le secteur privé américain et chez plusieurs avocats en droit commercial. Ces derniers craignent qu'en retirant ces modalités, les États-Unis doivent redoubler d'efforts pour convaincre leurs partenaires commerciaux comme la Chine, l'Inde et l'Union européenne (UE) de ne pas utiliser leurs mesures *antitrust* pour promouvoir les intérêts de leurs firmes nationales. Plus encore, les critiques prétendent que ces modalités avaient permis d'établir des hauts standards en matière de concurrence et ainsi, un « guide » de conduite pour les firmes américaines et étrangères. En effet, l'Administration Bush aurait émis de telles modalités justement pour « montrer » aux juridictions étrangères comment appliquer la loi en cas de violation. Avec cette décision et en l'absence de nouveaux standards, les critiques ont affirmé que l'Administration Obama venait de retirer au Département de la Justice un outil crucial pour la protection des firmes américaines en cas d'actions étrangères *antitrust* injustifiées.

Lors de l'annonce de la décision, la nouvelle assistante du procureur général responsable des mesures *antitrust*, Christine Varney, a déclaré que le Département de la Justice allait maintenant pouvoir opter pour une « approche plus rigoureuse » que celle de l'Administration Bush. Elle prétend que sous l'Administration Bush, le fait que plusieurs firmes aient réussi à dominer leur marché montre que la Division *antitrust* du Département de la Justice n'a pas su appliquer la loi correctement, d'où la nécessité à son avis d'appliquer des mesures plus strictes. Outre la possibilité de « reprendre » des actions contre des juridictions étrangères là où les États-Unis n'auraient pas vu juste d'agir, ces nouvelles mesures pourraient permettre de mettre fin à la stratégie des firmes du *forum shopping*, stratégie visant à s'approprier le programme d'action d'une organisation ou d'un forum de discussion dans le but de promouvoir leurs intérêts, puis à changer d'instance lorsque les négociations bloquent. À cet égard, le secteur privé est plutôt sceptique quant à la motivation de l'Administration Bush d'appliquer de telles mesures. Au contraire, afin de faire



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 2 juin 2009

avancer les intérêts de leurs firmes, les États-Unis devraient plutôt chercher à convaincre leurs partenaires commerciaux comme l'UE d'adopter des mesures *antitrust* moins rigides et plus flexibles (*more business-friendly*), notamment dans le secteur des hautes technologies. Par ailleurs, l'annonce d'une approche plus vigilante en matière de lutte contre les monopoles risque d'être perçue par certains pays comme une « démarche sécuritaire » de la part des États-Unis, créant ainsi un précédent potentiellement nuisible pour le commerce. En revanche, certains avocats, comme Tom Ensign de la firme Freshfields, Bruckhaus & Deringer, prétendent que la décision de retirer ces modalités n'aura pas d'impact international et affirme que l'administration Obama n'aurait pas du les enlever sans en avoir articulé de nouvelles.

Dans un discours prononcé le 12 mai dernier, Varney a déclaré que l'Administration Obama continuera à promouvoir la coopération internationale en matière de protection contre la monopolisation des marchés. Même si elle a reconnu le problème de l'incommensurabilité de certaines juridictions, Varney a mis l'accent sur la nécessité d'une plus « grande coordination » internationale et sur le développement de « standards internationaux » en matière d'*antitrust*. Sur ce point, Varney a déclaré que la Division *antitrust* du Département américain de la Justice disposait de ressources « sans précédent pour aider les autres pays à développer et à améliorer leurs propres politiques *antitrust* ». Elle a ajouté que les États-Unis continueront de jouer un rôle « de premier plan » sur la scène internationale en matière de défense de la concurrence « pure et parfaite ». Cela dit, George Addy de la firme Davies, Ward, Phillips & Vineberg, affirme que, même en présence de standards américains clairement définis, une « convergence internationale » des approches *antitrust* est pratiquement impossible du fait de la différence entre les multiples « philosophies *antitrust* » dans le monde : « Not all countries view the intersection of economic or social policies and antitrust policy the same way. Competition policy is not accorded the same weight or importance in all countries. »

Par ailleurs, lors de son discours, Varney n'a pas parlé des fameux « Principes de Comité » en tant que moyen pour « transférer » des causes d'une juridiction étrangère aux États-Unis. Il s'agit d'une technique complexe pour convaincre les partenaires commerciaux des États-Unis de prendre en compte les intérêts commerciaux américains avant l'application de leurs politiques *antitrust*. Ceci veut dire que si les États-Unis ont des intérêts plus importants en jeu, une juridiction étrangère peut moyennant un accord transférer la cause aux États-Unis. Aussi, les « Principes de Comité » permettent aux États-Unis de demander le transfert de causes juridiques s'ils croient que leurs firmes sont victimes d'exclusion d'un marché ou sujettes à des mesures *antitrust* déloyales. D'ailleurs, certains représentants du secteur privé ont fortement critiqué le Département de la Justice de ne pas avoir insisté dans l'affaire Microsoft et Intel en Europe.



## Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 2 juin 2009

Sources : Department of Justice, « Vigorous Antitrust Enforcement in This Challenging Era - Remarks as Prepared for the United States Chamber of Commerce by Assistant Attorney General Christine A. Varney », Washington D.C.: United States Chamber of Commerce, May 12 2009. [En ligne]: <http://www.usdoj.gov/atr/public/speeches/245777.htm>. Éditorial, « Obama Antitrust Changes May Hurt U.S. Firms Abroad, Some Fear », Vol. 27, No. 21 - May 29, 2009, p. 10-12.

---

### **Chronique commerciale américaine**

Ce bulletin est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

**Direction scientifique : Christian Deblock**

**Recherche et Rédaction : Guillaume Mascotto**

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)

